



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

Centre Hospitalier de Mayotte (CHM)

Type : Modification de société

Edition : ggg

Parution web : 0000-00-00

Parution print : 2023-10-17

C

entre

H

ospitalier

de

M

ayotte

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AFFAIRE N° 57/ACHA/2023

PRESTATION DE SERVICES DE TRANSPORT, FRET ET TRANSIT INTERNATIONAUX (FREIGHT FORWARDING) POUR LE CENTR

Avis N°

23-143305 publié au BOAMP/JOUE le 16/10/2023

SECTION I :

LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mayotte

Direction des Achats et de la Logistique/Département Commande Publique

B. P. 04, Tél. 02 69 61 80 00 - Fax. 02 69 61 79 65

97 600 Mamoudzou

Représenté par M Jean-Mathieu DEFOUR – Directeur Générale

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

Le présent marché concerne

Prestation de services de transport, fret et transit internationaux (freight forwarding) pour le centre hospitalier de Mayotte (CHM)

2.2 Classification nomenclature :

63521000-7 : Service d'agences de transport de marchandises.

2.3 Division en lots :

La prestation est décomposée en 2 lots :

- Lot n° 1 : Fret aérien

- Valeur maximum estimée pour la durée totale de l'accord-cadre : 14 400 000 euros HT

- Lot n° 2 : Fret maritime

- Valeur maximum estimée pour la durée totale de l'accord-cadre : 4 000 000 euros HT

SECTION III : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2024 L'accord-cadre est reconduit tacitement trois fois

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure et forme du marché

:

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R.

4.2 Forme du marché

:

Il s'agit d'un Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum par lot mono-attributaire de services

4.3 Critères d'attribution

:

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du CCP. L'offre de chaque candidat est évaluée sur la base des critères de sélection

définis dans le Règlement de Consultation (RC).

4.4 Date limite de réception des offres

: 15 novembre 2023 à 14H00

(heure locale).

4.5 Délai de validité des offres

:

180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V

: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au pl

5.4 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de MAYOTTE

Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat)

97600 Mamoudzou

? : 02 69 61 18 56 - ? : 02 69 61 18 62

Email : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

- Introduction des recours

- Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame le Directeur Général du CH de MAYOTTE,
- Un recours en référé pré contractuel, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, avant la conclusion
- Un référé contractuel au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, jusqu'à l'expiration d'un délai de
- Un recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du marché dans les mois à compter de la notification de la décision faisant

- Un recours de plein contentieux, éventuellement assorti d'un référé suspension, introduit dans les deux mois à compter de l'accomplisse

Date d'envoi du présent avis :

16/10/23